



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_049

Séance du 05 mai 2026

Le 05 mai deux mille vingt-six à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 13/04/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BERGOGNE Francis
BEAURY Pascal
BOUNIOU Lionel
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
ITIER Jean-Paul
SUAU Laurent

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BREMOND Patricia
HUGON Christine
THEROND Flore
JACQUES Jérôme
POURQUIER Jean-Paul

Représentants des établissements publics :

COUDERC Henri
SAINT LEGER Francis

Madame MINET-TRENEULE Elizabeth donne pouvoir à Monsieur SUAU Laurent.

Monsieur MALAVIEILLE Christian donne pouvoir à Monsieur ITIER Jean-Paul.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

L'enjeu de la santé au travail et de la maîtrise des absences au travail dans les collectivités territoriales est, de longue date, un enjeu majeur.

La gestion des absences dans la Fonction Publique Territoriale est régie par un processus médico-administratif précis (Intervention de la médecine de ville, commission médicale, recours à la médecine agréée, notamment).

Le statut de la Fonction Publique prévoit notamment que pour garantir la pertinence médicale des prises en charge et l'adéquation de la couverture statutaire « employeur » avec la nature de l'absence, il soit fait recours à la médecine agréée à des moments « clefs » des processus de gestion. Or les territoires sont aujourd'hui confrontés à une raréfaction de la ressource médicale : de ce fait, la réduction du nombre de médecins agréés accroît les durées d'attente pour obtenir une consultation (plusieurs mois parfois, selon les spécialités), nécessite le recours à des médecins établis loin du lieu de résidence du bénéficiaire (déplacements à l'échelon intra- voire inter- régional). Un tel allongement des durées de prise en charge entraîne même une « mise sous contrainte » systémique du statut de la Fonction Publique, et contribue à l'accroissement des niveaux d'absences.

Le Centre de Gestion souhaiterait conduire une démarche « pilote » visant à l'optimisation des conditions de recours à la médecine agréée sur les territoires. Il serait accompagné de deux cabinets experts : Géostrat, cabinet spécialisé dans la conduite de projets de transformation des organisations sanitaires et de projets complexes en santé publique ; et Caracal Stratégies spécialisé dans l'accompagnement de la performance durable et le management des risques, dédié aux employeurs publics

L'étude nécessiterait :

- De caractériser finement les tensions et besoins actuels du territoire en médecine agréée (Pour la FPT, la FPH, la FPE), les difficultés rencontrées par chacune des parties prenantes (employeurs, ARS, Assurance Maladie, médecins agréés eux-mêmes) ;
- D'identifier dans quelle mesure les dispositifs aujourd'hui appliqués dans le Régime Général pourraient inspirer des démarches innovantes, mobilisables par les employeurs publics, et d'identifier des axes de progrès (lien aux CPTS, aux ESS, meilleure coordination avec les Maisons de Santé, par exemple) ;
- De tenter la mise en œuvre de plans d'actions permettant d'améliorer les conditions de recours à la médecine agréée.

Cette démarche serait financée à hauteur de 10 000€ par l'Agence Régionale de Santé au titre du fond d'intervention régional (FIR) et le reste par DIOT-SIACI, courtier en assurance et notre partenaire en matière d'assurance statutaire.

Caracal Stratégies pratique un taux de 1400 Euros HT/jour pour chacun des deux consultants pour un total de 23 jours d'intervention, frais de déplacement inclus, soit un montant de 32 200 Euros HT.

Le Centre de Gestion aura la charge de coordonner administrativement les travaux et la relation aux collectivités et partenaires.

DEPENSES		RESSOURCES	
Personnel de recherche (Géostrat et Caracal Stratégies)	32 200 €	Fond d'intervention régional (ARS)	10 000 €
		DIOT-SIACI	22 200 €
Personnel administratif du CDG48	6 000 €	Prélèvement/Fond de roulement	6 000 €
TOTAL	38 200 €	TOTAL	38 200 €

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs au lancement de cette étude

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs au lancement de cette étude

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

Pour extrait conforme,
Mende, le 06 mai 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.